

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30 MARS 2017

Délibération
n° 2017.03.185

Salle de spectacles
"La Nef" : désignation
des membres du
conseil d'exploitation

LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

Secrétaire de séance : Véronique ARLOT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Georges DUMET à Gérard ROY, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Maud FOURRIER à Yannick PERONNET, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD à André BONICHON, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Bernadette FAVE, Catherine PEREZ à Francis LAURENT, Zahra SEMANE à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) :

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017

**DELIBERATION
N° 2017.03.185**

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

SALLE DE SPECTACLES "LA NEF" : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

La régie dotée de la seule autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef », conformément à l'article R. 2221-3 du code général des collectivités territoriales, « *est administrée, sous l'autorité du président de la communauté d'agglomération et du conseil communautaire, par un conseil d'exploitation et son président, ainsi que par un directeur* ».

En application de ses statuts, le conseil d'exploitation de la régie est composé de deux collèges :

- un collège « élus » composé de 10 délégués représentant GrandAngoulême
- un collège « personnalités extérieures » comprenant 4 membres compétents dans le domaine culturel.

Les 14 membres éliront le Président et le(s) Vice-président(s) du conseil d'exploitation. La durée de leur mandat sera identique à celle des conseillers communautaires.

Les articles L 2221-14 et R 2221-5 organisent la désignation des membres du conseil d'exploitation. Ceux-ci sont désignés par le conseil communautaire sur proposition de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DÉSIGNER les 14 membres suivants au conseil d'exploitation de la régie de la salle de spectacles « La Nef » dont :

- Pour le collège des élus : Jacky BOUCHAUD, Danielle BERNARD, Fabienne GODICHAUD, Annette FEUILLADE-MASSON, Danielle CHAUVET, Elisabeth LASBUGUES, Éric SAVIN, Samuel CAZENAVE, Catherine PEREZ et Bernard DEVAUTOUR,
- Pour le collège des personnes compétentes :
 - 1 représentant du conseil départemental
 - 1 représentant du conseil régional
 - 1 représentant de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC)
 - Sur proposition du Président, Gérard LEFEVRE, comme personnalité qualifiée.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :
11 avril 2017

Affiché le :
11 avril 2017